



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.89.25
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022
ORDRE DU JOUR

DECISIONS	2
AFFAIRES GENERALES	8
EDUCATION	9
RESSOURCES HUMAINES	9
FINANCES	10
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)	11
CULTURE	12
PROPRIETES FONCIERES	13
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE	14
VIE SCOLAIRE - REUSSITE EDUCATIVE	15
URBANISME	16
JEUNESSE	17
ANIMATION SENIORS	17
LIENS INTERGENERATIONNELS	17
SPORT	18
DYNAMISATION COMMERCIALE	19
CIMETIERES	20
TRAVAUX COMMUNAUX	21
ACCUEIL ET CITOYENNETE	22

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de septembre 2022, en application de la délibération du 12 juin 2020 enregistrée sous le numéro 2020/17/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2022/060 - Paiement de la somme de 225,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour ses frais et honoraires liés à l'établissement d'un constat de dégât des eaux dans le local communal situé à TOULON (Var), 83, rue Lieutenant-Colonel Bernard (Affaire Ville de TOULON / Copropriété Le Delaune et L'Olympique) – Facture n° J3493 du 5 mai 2022.

2022/061 - Paiement de la somme de 225,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour ses frais et honoraires liés à l'établissement d'un constat de dégât des eaux dans le local communal situé à TOULON (Var), 83, rue Lieutenant-Colonel Bernard (Affaire Ville de TOULON / SCI Les Casbas) – Facture n° J3495 du 5 mai 2022.

2022/071 - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 840 € TTC dans l'affaire FONTANON – MURRIS C / MP BAZIN, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions (Note d'honoraires n° 1375).

2022/072 - Paiement de la somme de 300 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais d'établissement de procès-verbal de constat de l'intérieur et extérieur du local communal situé à TOULON (Var), 15, rue du Murier (constat vacance du local – Affaire Ville de TOULON / Amicale de la Communauté Franco – Africaine) – Facture du 20.05.2022 n° M8017.

2022/083 - Paiement à la SARL RIVOLET et Associés, Expert Evaluation Foncier et Commercial, de la somme de 2.760 € au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire « Crèche Le Clos des Lutins » (établissement de la valeur vénale de l'ensemble immobilier situé Chemin de l'Alma à TOULON).

2022/086 - Paiement à Maître Bertrand PIN, Avocat, de la somme de 900 € TTC dans l'affaire LICATA Régis (policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions) – Facture n° 22007.

2022/087 - Paiement de la somme de 250 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour ses frais et honoraires liés à l'établissement d'un constat de dégât des eaux dans l'appartement situé à TOULON (Var), H.L.M. Rodeilhac, Bâtiment 11, 2^{ème} étage, (location Police Nationale) – Facture n° J5220 du 30 juin 2022.

2022/089 - Paiement à la SARL GUENDON ASSURANCES AVIATION de la somme de 1.918 €, correspondant à la garantie assurance responsabilité civile relative à la manifestation aérienne de la Patrouille de France du 15 août 2022.

2022/090 - Paiement à la SCP BOLLENGIER – STRAGIER Luc et SAGLIETTI Stéphanie, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 231,14 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire DINH David C/THERON Pascal, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions
- Facture du 3 juin 2022.

2022/091 - Paiement à la SCP BOLLENGIER – STRAGIER Luc et SAGLIETTI Stéphanie, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 232,31 € TTC au titre des frais exposés dans l'affaire JEAN – TRABER / COLON, policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions
- Facture du 3 juin 2022.

2022/092 - Paiement à Maître Aurélie GUILBERT, Avocat, de la somme de 720 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire SPRIET C/ RALLO (Procédure CRPC) – Facture n° 2022.0091 du 15.06.2022.

DECISIONS DE LOUAGE DE CHOSE :

2022/039 - DE CONCLURE avec l'Association « L'Oeil des Biches », demeurant 94, rue Romulus – 83000 TOULON, une convention de mise à disposition précaire et révocable d'un local communal sis à Toulon (Var), 30, rue de Pomet, pour une superficie d'environ 30 m², à usage conforme à son objet social, soit :

- Rassembler des créateurs artistiques [...]
- Promouvoir la diffusion des savoirs
- Resserrer les liens sociaux autour de la création et des arts

Cette convention est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder trois ans, à compter du 1er janvier 2022.

Les locaux sont mis à disposition du Preneur par la Ville, pour un montant mensuel de 322,93 €, avec une clause d'indexation.

Le Preneur prend à sa charge tous les frais de fonctionnement liés à son activité dans les lieux (électricité, eau, chauffage...), ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et se fera installer des compteurs à son nom.

Ce loyer sera imputé en recettes au budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/043 - DE CONCLURE avec la Société RYON, S.A.R.L, dont le siège social est sis 54, rue Taitbout, 75009 Paris une convention de mise à disposition de l'immeuble communal sis à TOULON, 14, boulevard Bazeilles anciennement affecté à l'usage du Centre Archéologique du Var, pour les besoins du tournage d'une série télévisée intitulée provisoirement ou définitivement « Marianne ».

La Société RYON, S.A.R.L, est autorisée à procéder à des prises de vues et enregistrements, ainsi qu'à des éventuels aménagements provisoires de décors pour les besoins du tournage de l'œuvre dans ses locaux.

La Société RYON, S.A.R.L, est autorisée à reproduire et représenter l'image des lieux objets de la présente convention afin de permettre l'exploitation de l'œuvre

Cette convention est consentie pour la durée du 16 avril 2022 au 30 avril 2023. Une somme forfaitaire et définitive fixée à 4.000 € (quatre mille euros) sera réclamée en contrepartie de la mise à disposition des lieux.

Cette redevance sera imputée en recettes sur le Budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, article 752.

2022/062 - DE CONCLURE avec L'Association « L'éveil de Laura », dont le siège social est sis à LA GARDE (VAR), 71, rue Capitaine Perraud, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (VAR) « Maison de quartier du Pont du Las », 56, rue Félix Mayol. Cette convention est consentie à compter du 15 Mai 2022 pour la durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité...), qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel fixé à 120 € (forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées).

2022/063 - DE CONCLURE avec L'Association « Comité d'intérêt local des quartiers de sainte musse- La Ginouse » (C.I.L. Sainte Musse La Ginouse), dont le siège social est sis à TOULON (Var), 1624 Vieux chemin de St Musse à la Maison des Services Publics, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (VAR) « Maison des Services Publics de Sainte Musse », 1718, Vieux Chemin de Sainte Musse.

Cette convention est consentie à compter du 15 Mai 2022 pour la durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité...), qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel fixé à 15 € (forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées).

2022/064 - DE CONCLURE avec l'Association « SOS AMITIES DE TOULON ET DU VAR », dont le siège social est sis à LA CADIÈRE D'AZUR (83740) Chemin des Marencs et des Costes, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (VAR), « Maison de Tous de Rodeilhac » 347, rue Laurent MONGIN.

Cette convention est consentie à compter du 15 Mai 2022 pour la durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité...) qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel fixé à 31 €, forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées.

2022/065 - De conclure avec la SAS « GRANDE ROUE DU SUD » dont le siège est sis au LUC (VAR) 2737-4, Chemin de la Mourignette, représentée par son Gérant Richard KERWICH, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 197, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention jusqu'au 02 Mars 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable au 1er janvier.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/070 - De conclure avec Stéphane NORMAND, Entrepreneur individuel (activités photographiques), dont le siège est sis à TOULON (VAR), 121, Avenue de la République, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 052, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la date de signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable au 1er janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans. Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/075 - De conclure avec Monsieur Nabil Amin FADLALLAH, Entrepreneur individuel (activités restauration traditionnelle, snacking, vente sur place et à emporter), dont le siège est sis à TOULON (VAR), 8, Place de l'Equerre, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 252, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la date de signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable au 1er janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans. Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/076 - De conclure avec Madame Jessica BOISSENIN SARTRE, née le 20 Juin 1988 à BESANÇON (DOUBS), demeurant à TOULON (VAR) 35, rue des Frères PERRAULT, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 198, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la date de signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable au 1er janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans. Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752

2022/080 - De conclure avec Madame Laetitia LANDTSHEERE, Entrepreneur individuel (Fabrication d'objets divers en bois) dont le siège est sis à TOULON (VAR) 26, Rue Charles Poncy, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 212, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/081 - De conclure avec la société « TUTTI FRUTTI » dont le siège est sis à TOULON (VAR) 15, Rue Richard Andrieu, représentée par son Gérant Isa ASLLANI, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 144, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans. Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/082 - De conclure avec la SARL « 4 PATTES CITY » dont le siège est sis à TOULON (VAR) 4, Place Gambetta, représentée par sa Gérante Nathalie MAUGIS, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 211, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2022/085 - De conclure avec la SAS « DESTINATION EQUATEUR » dont le siège social est sis à CARQUEIRANNE (VAR) 541, Chemin du Canebas, représentée par son Gérant Jérôme BEFFY, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 092, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 01 Juillet 2022, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 60,08 € HT, soit 72,10 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{ers} janvier. Cette convention est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

ESTER EN JUSTICE :

2022/084 - Recours de Monsieur Rémi BERNHARD devant le Tribunal administratif de Toulon en annulation de la décision du 22 mars 2021 de péremption du permis de construire n° 08313710C0064 – Requête n° 2102711.

SPORTS ET LOISIRS :

2022/01DSL – Décide que les tarifs communaux applicables pour les entrées à la piscine du port marchand, à compter du 21/07/2022 et jusqu'au 31/08/2022 sont fixés à titre exceptionnel comme suit : Tarif pour une entrée individuelle unique : 1,00 €

COMMANDE PUBLIQUE :

2022/08 – Information concernant la conclusion des marchés publics.

AFFAIRES CULTURELLES :

2022/DAC005 – D'accepter le don d'une charrette de parade Sicilienne réalisée en 1973 par Domenico Mauro (1913 - 2016) pour Carmelo et Antonina Manta appartenant à leurs héritiers : Marie-Eve Hubert, Paola Albiani, Josy Helary Manta, Mariano Manta et José Manta.

EDUCATION/JEUNESSE :

2022/03/D.E.J. - Acceptation d'un don d'animal au sein de la structure du Clos Olive.

2022/04/D.E.J. – DE CONCLURE avec l'Association « Metaxu » ayant son siège à Toulon, 83 000 : 28, rue Logier, l'artiste Zagros Mehkrian : 14, pl. d'Armes, et la structure d'accueil Direction Education/Jeunesse, ALSH la Florane, rue David, 83000 Toulon, une convention portant partenariat entre la structure culturelle, l'artiste et la structure de résidence dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA « Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde ».

Cette convention est consentie pour la période du : 18 au 29 juillet 2022.

2022/05/D.E.J. – DE CONCLURE avec l'Association « Metaxu » ayant son siège à Toulon, 83 000 : 28, rue Logier, l'artiste Thomas Bissière : 46, rue Castel, et la structure d'accueil Direction Education/Jeunesse, ALSH CLAE des Œillets : bd des Armaris, 83 000 Toulon, une convention portant partenariat entre la structure culturelle, l'artiste et la structure de résidence dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA « Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde ». Cette convention est consentie pour la période du : 1 au 12 août 2022.

2022/06/D.E.J. – DE CONCLURE avec l'Association « Mozaïc » ayant son siège à Toulon, 83 000 : 17, rue de Chabannes l'artiste Daniela Carler, Le Volatil : 155, Rue Général Michel AUDEOUD, 83 000 TOULON et la structure d'accueil Direction Education/Jeunesse, ALSH St Dominique : 6, chemin Florian, 83000 Toulon, une convention portant partenariat entre la structure culturelle, l'artiste et la structure de résidence dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA « Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde ». Cette convention est consentie pour la période du : 15 au 19 août 2022.

2022/07/D.E.J. – DE CONCLURE avec l'Association « Mozaïc » ayant son siège à Toulon, 83 000 : 17, rue de Chabannes l'artiste Thomas Astegiano, Le Volatil : 155, Rue Général Michel AUDEOUD, 83 000 TOULON et la structure d'accueil Direction Education/Jeunesse, ALSH St Dominique : 6, chemin Florian, 83000 Toulon, une convention portant partenariat entre la structure culturelle, l'artiste et la structure de résidence dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA « Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde ». Cette convention est consentie pour la période du : 8 au 12 août 2022.

VIE ETUDIANTE :

2022/004/MdEIJ – DE CONCLURE avec l'Association de la Fédération des Etudiants Toulonnais, structure associative dont le siège social est fixé Avenue de l'Université 83130 LA GARDE une convention de mise à disposition de locaux à titre précaire et révocable portant sur les locaux communaux dénommés « Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse » situés à Toulon, 3-7 rue de la glacière, afin d'utiliser ces locaux dans le cadre de réunions et formations internes. Cette convention est consentie à titre gratuit du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

RAPPORTEUR

Monsieur le Maire

AFFAIRES GENERALES

00.0.01 DGSCons05 2022/182/S	Renouvellement des représentants de la Ville de Toulon au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon - Modification de la délibération n°2020/15/S du 12 juin 2020
---	---

RAPPORTEUR

Madame Josée MASSI, 1er Adjoint au Maire

EDUCATION

01.1.01 Diréducjeun004 2022/183/S	Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de l'Education au titre de l'exercice 2022, et signature de la convention d'objectifs avec l'association "Chercheurs en Herbe" et des avenants à la convention d'objectifs pour les associations "Les Yeux dans les Jeux" et "Le Centre Archéologique du Var"
01.1.02 Diréducjeun007 2022/184/S	Modification des règlements intérieurs des activités périscolaires et extrascolaires. Abrogation des délibérations n°2019/144/S du 28 juin 2019 et n°2022/21/S du 28 janvier 2022

RESSOURCES HUMAINES

01.4.01 DRHremob003 2022/185/S	Remplacement sur deux emplois permanents de deux puéricultrices, directrices adjointes d'établissements au sein de la Direction Petite Enfance - Recours à deux agents contractuels
01.4.02 DRHform002 2022/186/S	Signature des contrats d'apprentissage pour l'accueil d'apprentis au sein de la Direction du Personnel de Service et des Etablissements et la DGA Ressources de la Ville de Toulon
01.4.03 DRHpaie-carrières005 2022/187/S	Modification de la rémunération du personnel intervenant durant les temps périscolaires et dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
01.4.04 DRHremob004 2022/188/S	Fixation d'une enveloppe de vacances pour la Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 2ème Adjoint au Maire

FINANCES

02.1.01 DGScons04 2022/189/S	Actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la Ville de Toulon pour les exercices 2014 et suivants
02.1.02 DFJbudg018 2022/190/S	Remise gracieuse pour mise en débet de l'ancien comptable public de la Ville de Toulon au titre de l'exercice 2016
02.1.03 DFJprbu16 2022/191/S	Demande de soutien financier au Département du Var au titre du développement des fonctions urbaines majeures culturelles et sportives de la Ville pour l'année 2022 et autorisation à signer un avenant à la convention bipartite de 2019 compte tenu d'une demande de majoration exceptionnelle liée au contexte inflationniste
02.1.04 DFJprbu15 2022/192/S	Rapport annuel de la saison sportive 2020-2021 du délégataire "Association Tennis Club Toulonnais" pour la gestion des Tennis de l'Oustalet
02.1.05 DFJbudg019 2022/193/S	Signature d'une convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville de Toulon, pour la mise à disposition gratuite du service DECLALOC, télé service dédié aux déclarations de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

02.2.01 DSTbâti008 2022/194/S	Signature d'un contrat de mandat public pour la réalisation de travaux de création de passerelles permettant l'accessibilité et les aménagements de la mezzanine du Zénith de Toulon
02.5.01 DGScons06 2022/195/S	Modification des délibérations portant désignation des membres des commissions organiques et des conseils de secteurs

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

CULTURE

04.1.01 DSPDCacuI007 2022/196/S	Attribution de subventions à 2 associations culturelles de la Ville de Toulon et signature d'une convention attributive de subvention avec l'association Théâtre de la Méditerranée
--	---

RAPPORTEUR

Madame Virginie PIN, 5ème Adjoint au Maire

PROPRIETES FONCIERES

05.2.01 DFJfonc15 2022/197/S	Mise en vente d'une propriété communale - Abrogation des délibérations n°2021/14/S du 22 janvier 2021 et n°2021/191/S du 23 juillet 2021
05.2.02 DFJfonc14 2022/198/S	Cession de quatre emplacements de stationnement et d'un garage situés immeuble "Le Renaissance", rue des Riaux, cadastré CN n°733, au prix de 62 000 €

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent JEROME, 6ème Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

**06.4.01
DGSpolmun004
2022/199/S**

Remises gracieuses à divers redevables

RAPPORTEUR

Monsieur Patrice CAZAUX, 8ème Adjoint au Maire

VIE SCOLAIRE - REUSSITE EDUCATIVE

08.1.01 Diréducjeun006 2022/200/S	Attribution d'une subvention dans le cadre de la Politique de Réussite Educative à l'association « COUP DE POUCE » et signature de la convention de partenariat
--	---

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 10ème Adjoint au Maire

URBANISME

10.1.01 DSPDCdemp001 2022/201/S	Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Var pour la mise en place d'un parcours dans l'application numérique de réalité augmentée "Archistoire" autour de l'histoire de la promenade verte des Poudrières
--	---

RAPPORTEUR

Madame Valérie MONDONE, 11ème Adjoint au Maire

JEUNESSE

11.1.01 Diréducjeun005 2022/202/S	Attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations relevant de la Jeunesse et signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat financier entre la Ville de Toulon et l'association "AMITIES CITE-UDV"
--	---

ANIMATION SENIORS

11.2.01 DSPDCsen004 2022/203/S	Approbation de la convention cadre relative à l'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole pour les activités à destination des seniors et signature des conventions à intervenir
---	--

LIENS INTERGENERATIONNELS

11.3.01 DSPDCsen005 2022/204/S	Approbation du règlement intérieur du jeu concours organisé dans le cadre de l'opération « Semaine Bleue 2022 »
---	---

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent BONNET, 14ème Adjoint au Maire

SPORT

14.1.01 DFSVQspol019 2022/205/S	Signature de la convention bipartite : Ville de Toulon - Région Provence Alpes Côte d'Azur, en vue du recouvrement de la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par un ou plusieurs lycées publics ou privés sous contrat de la Ville de Toulon - année scolaire 2021-2022
14.1.02 DFSVQspol018 2022/206/S	Attribution de subventions à 2 associations sportives au titre du Budget 2022 affectées à la saison 2022-2023
14.1.03 DFSVQspol017 2022/207/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais ASSOCIATION au titre du Budget 2022 affectée à la saison 2022-2023 et signature de la convention de subvention et de partenariat financier

RAPPORTEUR

Monsieur Christophe MORENO, 16ème Adjoint au Maire

DYNAMISATION COMMERCIALE

16.1.01 DFJdevcom007 2022/208/S	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - centre-ville
16.1.02 DFJdevcom008 2022/209/S	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Pont-du-Las / Rodeilhac
16.1.03 DFJdevcom009 2022/210/S	Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations de commerçants

RAPPORTEUR

Madame Martine BERARD, 17ème Adjoint au Maire

CIMETIERES

**17.2.01
DSPDCcim002
2022/211/S**

Attribution à titre gratuit d'une concession au cimetière central pour la sépulture d'Esther POGGIO

RAPPORTEUR

Monsieur Erick MASCARO, 20ème Adjoint au Maire

TRAVAUX COMMUNAUX

**20.3.01
DSTbâti07
2022/212/S**

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

RAPPORTEUR

Madame Marcelle GHERARDI, 21ème Adjoint au Maire

ACCUEIL ET CITOYENNETE

**21.1.01
DSPDCmdq002
2022/213/S**

Attribution d'une subvention à la Fédération des Comités d'Intérêts Locaux de l'Est Toulonnais